

# LOIS

## LOIS QUI CONCERNENT LES AGRICULTEURS ET LES AUTRES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

LOI/DIRECTIVE	RENSEIGNEMENTS	OBJECTIF	LIEN AVEC LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS
Loi fédérale sur les pêches	MRNO	<ul style="list-style-type: none"> <li>protéger les poissons et leur habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>interdit la destruction de poissons et le rejet de substances nocives qui risquent d'endommager le poisson ou son habitat</li> <li>interdit d'apporter des modifications qui détérioreraient l'habitat des poissons</li> </ul>
Loi sur les offices de protection de la nature	OPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>réglementer les conditions qui touchent les bassins hydrographiques et le débit de l'eau des crues qu'ils renferment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>des permis sont nécessaires pour remplir ou construire dans les plaines d'inondation</li> </ul>
Loi sur le drainage	MAAARO	<ul style="list-style-type: none"> <li>réglementer la construction et l'amélioration des systèmes de drainage des terres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>permet aux agriculteurs de drainer les terres</li> </ul>
Loi sur la protection de l'environnement	MEEQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>réglementer l'émission et le rejet des contaminants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>exige l'utilisation de systèmes de gestion des déchets</li> </ul>
Loi sur la chasse et la pêche	MRNO	<ul style="list-style-type: none"> <li>gérer et protéger les ressources fauniques de l'Ontario</li> <li>réglementer l'accès aux poissons et aux ressources fauniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>permet aux agriculteurs de tuer certains animaux nuisibles</li> <li>des permis peuvent être nécessaires pour la chasse; communiquer avec le MRNO</li> </ul>
Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières	MRNO	<ul style="list-style-type: none"> <li>réglementer les modifications apportées aux lacs et aux rivières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>tous les travaux qui font avancer, retiennent ou détournent un lac ou un cours d'eau doivent être approuvés par le MRNO</li> </ul>
Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs	SCF (Environnement Canada)	<ul style="list-style-type: none"> <li>conserver et gérer certaines espèces d'oiseaux migrateurs</li> <li>réglementer la chasse en déterminant les limites de prises et les saisons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les propriétaires fonciers peuvent chasser les oiseaux migrateurs seulement pendant la saison de chasse adéquate et à l'endroit adéquat avec un Permis de chasse d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier et une vignette de conservation de l'habitat faunique</li> <li>prévoit la délivrance de permis d'endommagement aux agriculteurs pour effrayer ou tuer certaines espèces migratrices nuisibles</li> <li>communiquez avec le SCF</li> </ul>

## LOIS

## LOIS QUI CONCERNENT LES AGRICULTEURS ET LES AUTRES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

LOI/DIRECTIVE	RESEIGNEMENTS	OBJECTIF	LIEN AVEC LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS
Règlements municipaux	Municipalité locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>les règlements concernent de nombreux aspects de l'administration municipale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ils peuvent limiter ou interdire la décharge des armes à feu</li> <li>on doit tenir compte des politiques sur le patrimoine naturel, la protection de l'environnement et les dangers</li> </ul>
Loi sur la responsabilité des occupants	Police provinciale de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none"> <li>définir les responsabilités des propriétaires fonciers envers toute personne qui pénètre sur leur terre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>définit les diverses obligations de prendre soin des propriétaires fonciers envers les invités, les personnes qui paient un droit d'entrée ou les intrus</li> </ul>
Loi sur les ressources en eau de l'Ontario	MEEQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>protège la qualité et la quantité de l'eau de surface et de l'eau souterraine de l'Ontario</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>il faut un permis de prélèvement d'eau pour une quantité supérieure à 50 000 litres (10 000 gallons impériaux) par jour</li> </ul>
Loi sur les terres publiques	MRNO	<ul style="list-style-type: none"> <li>protéger les eaux et les terres publiques pour les citoyens de l'Ontario</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>cette loi exige des propriétaires fonciers qu'ils obtiennent un permis pour exécuter des travaux sur le rivage d'un cours d'eau navigable</li> <li>le rivage comprend les terres publiques et privées ainsi que les régions inondées de façon saisonnière</li> <li>le lit d'un cours d'eau navigable (sous la marque des marées hautes) est considéré comme une terre publique de la Couronne</li> </ul>
Loi sur les arbres	municipalité locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>conserver les terrains boisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>cette loi exige des propriétaires qu'ils obtiennent un permis pour enlever ou éclaircir les arbres dans certains cas</li> </ul>
Loi sur l'entrée sans autorisation	Police provinciale de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none"> <li>donner aux propriétaires fonciers le contrôle quant aux personnes à qui ils permettent d'entrer sur les lieux et de les utiliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les propriétaires doivent afficher des avis sur leur terre pour limiter l'accès</li> </ul>
Loi sur l'aménagement du territoire	Ministère des Affaires municipales et du Logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>garantir l'aménagement et la croissance ordonnées en réglementant les changements dans l'aménagement du territoire sur les terres privées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>la loi fournit un mécanisme en vertu duquel on doit tenir compte de certaines politiques représentant des questions d'intérêt provincial lorsque des changements sont proposés dans l'aménagement du territoire</li> <li>parmi les principaux domaines touchés par les politiques, on compte la protection des terres agricoles à fort rendement, des caractéristiques et des régions du patrimoine naturel ainsi que de la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine et de leur quantité, les dangers naturels, etc.</li> </ul>

Une liste d'abréviations se trouve au début du présent fascicule.